

1

MINISTERE DE LA CONDITION
FEMININE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PROPERTY OF
DAW/DPCSD
DATA BANK/RESOURCE CENTER

DAW FILE COPY
DO NOT REMOVE

RAPPORT DU CAMEROUN SUR LE SUIVI DE LA
QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES
FEMMES

(BEIJING 1995)

AVRIL 1999

S O M M A I R E	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE	6
Vue d'ensemble de l'Action en faveur de l'égalité entre les sexes et de la Promotion de la Femme.	
DEUXIEME PARTIE	10
A- <u>MESURES FINANCIERES</u>	11
B- <u>MESURES INSTITUTIONNELLES</u>	12
1- <u>Structures Publiques</u>	12
a) Le Ministère de la Condition Féminine	12
b) Le Ministère de la Santé	13
c) Le Ministère de l'Agriculture	13
d) Le Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire	13
e) Le Ministère de l'Education Nationale	13
f) Le Ministère de l'Environnement et des Forêts	13
g) Le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie	13
h) Ministère des Affaires Sociales	14
2- <u>Organismes Privés de Promotion de la Femme</u>	
a) Branches féminines des partis politiques	14
b) Les ONGs et les Associations Féminines	14

c) Les Coopératives.	15
----------------------	----

3-Mécanismes et Instruments de suivi des Conférences Internationales	15
---	-----------

TROISIEME PARTIE	16
-------------------------	-----------

Actions entreprises dans les Domaines Critiques du programme d'Action de BEIJING.

- Femmes et Pauvreté	18
- Femmes et Economie	18
- Education et Formation	20
- Promotion et Protection de la Petite Fille	20
- Les Femmes et la Santé	22
- Amélioration du Statut Juridique de la Femme	26
- Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes	28
- Les Femmes, le Pouvoir de Décision	30
- Les Mécanismes Institutionnels de Promotion de la Femme	32
- Les Femmes et les MEDIAS	33
- Femmes et Environnement	34
CONCLUSION	36

LISTE DES ABREVIATIONS

ACAFEJ	:	Association Camerounaise des Femmes Juristes
ACAFIA	:	Association Camerounaise des Femmes Ingénieurs en Agriculture
ALVF	:	Association de Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes
CEDAW	:	Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme
CED	:	Centre pour l'Environnement et le Développement
CFA	:	Communauté Financière Africaine
COOP/GIC	:	Sociétés Coopératives/Groupements d'Initiative Commune
COOPEC	:	Coopérative d'Epargne et de Crédit
EVA	:	Education à la Vie et à l'Amour
FOCARFE	:	Fondation Camerounaise pour une Action Rationalisée des Femmes sur l'Environnement
FIMAC	:	Fonds d'Investissements des Micro Réalisations Agricoles et Communautaires
FNE	:	Fonds National de l'Emploi
IEC	:	Information Education Communication
GIC	:	Groupements d'Initiative Commune.
GIE	:	Groupements d'Intérêt Economique
MGF	:	Mutilations Génitales Féminines
MINAGRI	:	Ministère de l'Agriculture
MINAS	:	Ministère des Affaires Sociales
MINCOF	:	Ministère de la Condition Féminine
MINSANTE	:	Ministère de la Santé Publique
MPPF-CAM	:	Micro Projet Productif en Faveur des Femmes Camerounaises
PNGE	:	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUD	:	Programme des Nations unies pour le Développement
PNVA	:	Programme National de Vulgarisation Agricole
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme.

INTRODUCTION

La quatrième Conférence Mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995 a eu pour mérite d'évaluer les stratégies prospectives de Nairobi et de mettre sur pied une plate forme d'action dont l'objectif principal est de promouvoir le développement durable de la femme.

Le Programme d'Action Mondiale de Beijing a retenu douze domaines critiques pour les dix prochaines années. Chaque Etat devait formuler des politiques et plans d'actions s'y référant en tenant compte des spécificités et besoins propres à sa région. C'est dans cette optique que le Gouvernement Camerounais a élaboré puis validé en avril 1997 une Déclaration de Politique et un Plan d'Action Multisectoriel "Femmes et Développement". La Déclaration de Politique est l'énoncé des orientations et objectifs que l'Etat se fixe de poursuivre jusqu'en l'an 2002. Les douze domaines critiques du programme d'action de Beijing ont été repris dans les sept axes suivants :

- 1 - L'amélioration des conditions de vie de la femme ;
- 2 - L'amélioration du statut juridique de la femme ;
- 3 - La valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs de développement ;
- 4 - La participation effective de la femme à la prise de décisions ;
- 5 - La protection et la promotion de la petite fille ;
- 6 - La lutte contre les violences faites aux femmes.
- 7 - L'amélioration du cadre institutionnel

Les objectifs globaux que se fixe le Gouvernement Camerounais dans le cadre de cette politique sont :

- la réduction des disparités entre les sexes ;
- le renforcement de capacités institutionnelles ;
- le renforcement des capacités individuelles des femmes par l'acquisition des outils de production et de contrôle de leur gestion ;
- l'intégration des questions des femmes à l'intérieur des problèmes de développement avec la participation de tous les partenaires à travers l'approche "genre".

Le présent rapport a été élaboré conformément aux directives de la Division de la Promotion de la Femme de l'Organisation des Nations Unies à New-York. Ces directives adressées aux Etats sous la forme d'un questionnaire comportaient trois parties :

- 1 - Vue d'ensemble de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme ;
- 2 - Mesures financières et institutionnelles ;
- 3 - Actions entreprises dans les domaines critiques du Programme d'Action de Beijing.

PREMIERE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE DE L'ACTION EN FAVEUR DE
L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET DE LA
PROMOTION DE LA FEMME

La Déclaration de Politique et le plan d'action Multisectoriel "Femme et Développement" élaboré par le Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Mondial de Beijing ne sont pas encore adoptés de manière formelle par les instances appropriées.

Les services publics et la société civile en charge des questions de promotion de la femme ont activement participé à l'élaboration des documents sus-cités. C'est pourquoi les partenaires du développement et les pouvoirs publics n'ont pas attendu l'étape d'adoption de ces documents pour commencer à réaliser certaines des actions qui y sont inscrites.

Les actions les plus significatives menées sont :

Dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie de la femme :

- La prise en compte de la femme en tant que cible particulière et même prioritaire dans la déclaration de stratégie de lutte contre la pauvreté 1998/99 - 2000/01 ;

- L'intégration des questions Genre dans les différents programmes et politiques sectoriels : Education, Emploi, Santé, Agriculture, Environnement et Forêt, Gouvernance, Promotion des petites et moyennes entreprises etc.

Dans le domaine de l'amélioration du statut juridique de la femme :

- La prise en compte du principe d'égalité entre les sexes dans la constitution de la république ;

- La prise en compte de ce même principe dans les autres textes (lois et décrets) formant l'arsenal juridique interne du Cameroun.

- L'évolution de la législation camerounaise en ce qui concerne les droits de la famille, du travail et autres.

Dans le domaine de la valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs de développement :

- L'amélioration des conditions de travail des femmes en zone rurale.
- La maîtrise de la sécurité alimentaire.
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.
- L'élaboration des amendements à apporter à la nouvelle politique agricole, en vue d'accorder une place de choix aux actions d'appui à la femme rurale.
- la mise en place du Fonds National de l'Emploi a accéléré la création des emplois indépendants par les femmes.

Dans le domaine de la protection et de la promotion de la petite fille :

- La création d'un fonds spécial de soutien aux jeunes filles dans les disciplines scientifiques et techniques et d'autres formes d'aides aux étudiants méritants des deux sexes.

- La suppression de certaines mesures pénalisantes telles que la limite d'âge qui défavorisait plus les filles dans l'enseignement supérieur ;

- La promotion socio-juridico-économique pour les jeunes filles n'ayant plus l'âge requis pour l'école classique dans les structures d'éducation non formelles (Centres de Promotion de la Femme, Centres de Jeunesse et d'Animation, Centres Sociaux et des Centres de Formations Professionnelles).

- La mise sur pied d'un programme national d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation non formelle de la jeune fille ;

- L'adoption d'une déclaration sur la nouvelle politique de l'éducation (1996) pour lutter contre l'exclusion scolaire, réduire les inégalités régionales, lever les obstacles à l'éducation des filles ;

- L'adoption d'une nouvelle loi d'orientation scolaire de l'Education au Cameroun qui relève le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et l'accès non discriminatoire à l'éducation pour tous.

Dans le domaine de la participation effective de la femme à la prise de décision :

On observe l'amorce d'une participation de la femme à la prise de décision: Trois femmes au Gouvernement, dix députés à l'Assemblée Nationale sur 180, deux Maires, 3 femmes secrétaires Généraux de Ministère, quelques femmes chargées de Mission à la Présidence de la République et au Premier Ministère, une femme Directeur Général et une autre Directeur Général Adjoint de Société d'Etat, une femme Recteur d'Université, des Directeurs et Conseillers Techniques de Ministères, de nombreuses femmes aux instances dirigeantes des partis politiques.

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes

- La réalisation des études et l'élaboration en cours d'un projet de loi sur les violences faites aux femmes ;

- La réalisation en collaboration avec l'UNIFEM d'une campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- L'élaboration d'un plan d'action National de lutte contre les mutilations génitales féminines.

Dans le domaine de l'amélioration du cadre institutionnel

- La création d'un Ministère de la Condition Féminine chargé de la coordination de la mise en œuvre du plan d'action multisectoriel "Femme et Développement".

- La création d'un observatoire de la femme chargé de suivre l'évolution de la condition de la Femme Camerounaise. Le texte fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet organe est en cours d'élaboration.

Si l'on constate une légère amélioration de la situation de la femme, les résultats ne sont pas encore satisfaisants car la femme reste marginalisée.

D'une manière générale, sur le plan macro-économique, la crise économique et les plans d'ajustement structurels par leurs effets néfastes (compressions, réduction des salaires, arrêt des recrutements etc) ont freiné les actions entreprises en faveur de la femme, notamment :

- la pauvreté croissante chez la femme ;
- la baisse du prix d'achat des produits de rente favorisant l'abandon des charges familiales à la femme (20 % de ménages ont à leur tête une femme (rapport annuel du PNUD en 1995)) ;
- le coût élevé des intrants qui favorisent la baisse de la productivité chez la femme ;
- la baisse du pouvoir d'achat accentuant dans certaines régions la préférence de la scolarisation des garçons à celle de la jeune fille ;
- la déperdition scolaire et les mariages précoces chez la jeune fille dus au mauvais encadrement des parents et la pauvreté ;
- l'augmentation du nombre de grossesses non désirées ;
- la multiplication des cas de prostitution chez la femme et surtout la jeune fille etc.

DEUXIEME PARTIE

MESURES FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

Bien que des efforts aient été consentis au niveau de la volonté politique pour la promotion de la femme, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Pour opérationnaliser ces actions de promotion de la femme, des mesures financières et institutionnelles sont entreprises par le Gouvernement.

A - MESURES FINANCIERES

La Constitution du Cameroun affirme que : "Tous les hommes sont égaux en droits et devoirs. L'Etat s'efforce d'assurer à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement".

Ce principe d'égalité s'applique à tous les secteurs notamment dans le domaine de l'élaboration du budget de l'Etat.

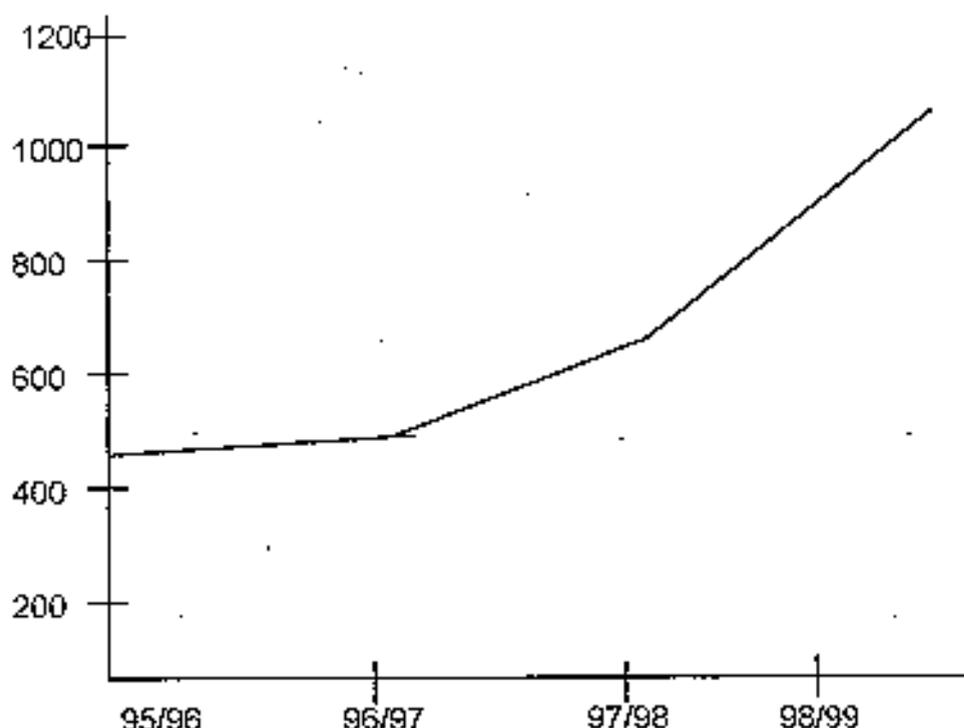
En effet, le budget de l'Etat du Cameroun est globalisant et ne dégage que dans des rares cas la part affectée spécifiquement à la promotion de la femme. C'est ainsi que les départements ministériels à caractère technique à l'instar du MINAGRI bien qu'étant dotés des services préoccupés par la promotion de la femme ne font pas ressortir forcément la part du budget affectée aux femmes.

La seule structure qui dispose de rubriques relatives aux politiques et programmes spécifiques aux femmes est le Ministère en charge de la Condition Féminine.

Le tableau et le graphique ci-dessous représentent les dotations budgétaires octroyées dans le cadre des Budgets d'Investissement Public (BIP) et de fonctionnement (BF) à ce Département Ministériel au cours des quatre dernières années pour être utilisées à des actions de promotion féminine.

Exercice	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
Ministère				
MINCOF	447 656 400	551 700 000	665 100 000	1 044 000 000

unité monétaire : Francs CFA



A l'analyse, l'enveloppe de l'exercice budgétaire 98/99 présente en valeur absolue un chiffre de 1 044.000.000 FCFA de dotation affectée à la femme. Ce qui représente 0,084 % de l'ensemble du budget de l'Etat.

Malgré l'insuffisance de cette dotation, l'on note cependant une progression de l'ordre de 233 % entre les exercices budgétaires 1995/96 et 1998/1999.

La promotion de la femme est multisectorielle. La responsabilité incombe à chaque département ministériel, à chaque partenaire et à chaque acteur dans ce domaine de prendre en compte les besoins spécifiques de la femme dans le cadre de l'élaboration de son budget. L'Assemblée Nationale doit s'assurer que ces besoins sont pris en compte, dans l'examen des différents projets de budget.

B - MESURES INSTITUTIONNELLES

Il s'agira tour à tour de présenter les structures et mécanismes mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action.

1 - Structures publiques

a/ - Le Ministère de la Condition Féminine

Le MINCOF créé par décret n° 97/205 du 7 décembre 1997 portant organisation du gouvernement est la principale structure publique qui assure la coordination du Plan d'Action Multisectoriel post Beijing. En effet, au terme de

l'article 5 alinéa dudit décret, le Ministère de la Condition Féminine est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise dans la société, à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité de la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel.

♦ Les structures techniques du MINCOF sont :

- La Direction de la Promotion des Droits de la Femme ;
- La Direction de la Promotion Socio-Economique de la Femme ;
- La Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération ;
- La Cellule Juridique ;
- Les Services Extérieurs
- Les unités techniques spécialisées (Centres de Promotion de la Femme et Centres de Technologies Appropriées)

b/ - Le Ministère de la Santé Publique

Ce Ministère a deux structures chargées de la promotion et de la protection de la santé maternelle et de la planification familiale. Ce sont la Direction de la Santé Communautaire et la Sous-Direction de la Santé Familiale.

c/ - Le Ministère de l'Agriculture

Est l'une des structures publiques qui oeuvrent pour la promotion de la femme. Ce Ministère a en son sein la Direction des enquêtes agricoles créée en 1996 et la Direction du Génie Rural et du Développement Communautaire qui comprend un service des activités agricoles féminines.

d/ - Le Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire

Ce Ministère, a en son sein la Division de la Planification et du Développement et la Direction des Projets et Programmes qui coordonnent tous les programmes de développement et s'assurent de la prise en compte de l'aspect genre.

e/ - Le Ministère de l'Education Nationale

Il est la principale structure publique qui coordonne toutes les actions d'éducation de la petite fille.

f/ - Le Ministère de l'Environnement et des Forêts

Ce Ministère intègre la composante femme dans la gestion et protection de l'environnement.

g/ - Le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie

Il intègre la composante femme dans ses programmes d'approvisionnement, de gestion de l'eau et d'assainissement.

h/- Le Ministère des Affaires Sociales

Ce Ministère a en son sein la Direction du bien-être, de la famille et de l'enfant chargée de la conception, de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de développement et de renforcement des capacités de production et de gestion des ressources des familles. Cette direction comprend la sous-direction de la promotion de la famille et la sous-direction de la sauvegarde de l'enfant.

2 - Organismes privés de promotion de la femme

a/ - Branches féminines des partis politiques

Les partis qui dominent la vie politique au Cameroun disposent pour la plupart en leur sein d'organes de promotion féminine.

b/ - Les ONG et les associations féminines

Les Organisations Non Gouvernementales et associations féminines ont vu leur nombre accroître après Beijing à la faveur de la loi n° 90/53 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Plus de 200 associations et ONG nationales sont enregistrées au niveau du Ministère de la Condition Féminine. Considérées comme partenaires privilégiées du gouvernement, les ONG jouent le double rôle de :

- structures de relais entre les populations bénéficiaires des programmes et projets et le Gouvernement ;
- agences d'exécution des activités de suivi.

Par ailleurs, des représentants d'ONG et associations participent officiellement aux instances établies pour donner suite à la Conférence de Beijing; car, dans le Comité créé depuis les préparatifs de la 4^e Conférence, ces structures y figurent. Et, dans la planification et la définition des activités de suivi, ces structures associatives ont d'abord contribué à l'élaboration des plans d'action provinciaux, ensuite à l'élaboration de la politique "Femme et Développement" et du plan d'action national multisectoriel qui retracent les axes prioritaires sur lesquels la politique actuelle de la femme au Cameroun se base.

Enfin, dans le cadre de la révision des programmes de pays (Gouvernement - organismes du système des Nations Unies), les ONG sont associées à l'élaboration des documents de projets qui ont pour composantes le suivi des activités.

Le Ministère de la Condition Féminine développe un programme de partenariat actif et durable avec ces organisations et conclut des plate formes d'actions communes avec celles qui le désirent. Leur répartition est la suivante :

- Les associations et ONG de développement économique : 70 %
- Les associations et ONG de défense des droits de la femme : 16 %
- Les associations et ONG à caractère socio-culturel : 7 %
- Les associations et ONG oeuvrant dans le domaine de la santé : 5 %
- Les associations et ONG oeuvrant dans le domaine de la formation : 2%

cf - Les coopératives

Les regroupements à caractère économique se sont développés à la faveur de la loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux Groupes d'Initiative Commune (COOP/GIC) et de la loi n° 93/015 du 22 décembre 1993 relative aux Groupements d'Intérêt Economique (GIE). A ce jour, on dénombre environ 12.000 regroupements à caractère économique dont 6.000 féminins.

3 - Mécanismes et Instruments de Suivi des Conférence Internationales

Depuis 1990, le Cameroun a pris une part active aux différents sommets mondiaux organisés par les Nations Unies dans divers domaines notamment :

1. La Conférence de Rio sur l'Environnement (1992)
2. La Conférence du Caire sur la Population et le Développement (1994)
3. La Conférence de Copenhague sur le Développement Social (1995)
4. La Conférence d'Istanbul sur Habitat II (1995)
5. La Conférence de Beijing sur les Femmes (1995)
6. Le Sommet de Rome sur l'Alimentation (1996)

Au niveau du Cameroun, il a été mis sur pied des mécanismes nationaux pour la préparation et le suivi de ces conférences, mécanismes logés au sein des départements ministériels concernés et élargis aux ONG, associations, partenaires de développement et société civile.

Toutefois, ces mécanismes n'ont pas fonctionné comme initialement prévu à cause de nombreuses faiblesses dues notamment à :

- l'insuffisance de mobilisation des ressources pour la mise en application des mesures prises ;
- la lenteur des services étatiques ;
- le blocage lié à l'inexistence du cadre institutionnel approprié pour la mise en oeuvre des recommandations.

Les instruments de suivi des engagements internationaux du Cameroun sont :

- Le Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés créé par décret n° 90/1459 du 8 novembre 1990. Il a pour mission la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés.
- Le Comité National du Suivi des Instruments Internationaux ratifiés par le Cameroun créé par décret n° 98/109 du 8 juin 1998.
- Le MINCOF est le mécanisme institutionnel de suivi des recommandations de Beijing. Il pilote le Comité National chargé de la préparation et du suivi de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes.
- L'observatoire de la femme qui a été créé au sein du MINCOF est chargé de l'évolution de la condition de la femme au Cameroun. Les textes régissant son fonctionnement sont en cours.

TROISIEME PARTIE

**ACTIONS ENTREPRISES DANS LES
DOMAINES CRITIQUES DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

Le tableau qui suit, présente les différents politiques, programmes et projets élaborés, les objectifs fixés, les stratégies développées pour les atteindre, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des actions entreprises.

Cependant ce tableau comprend un certain nombre de limites dues à une absence d'évaluation desdits politiques, programmes et projets. Cette situation ne permet pas de donner avec précision les taux d'exécution et de réalisation. De même, la mobilisation timide des ressources aussi bien par les Bailleurs de Fonds que par l'Etat Camerounais freine leur évolution.

Domaines critiques	Exemples de mesures ; programmes et projets dans les domaines critiques du programme d'action de Beijing Indiquer les objectifs et les stratégies définis ainsi que les résultats obtenus	Exemples de difficultés rencontrées et d'enseignements tirés de l'expérience.	Engagements concernant les autres actions/ initiatives	Divers
FEMMES ET PAUVRETE FEMMES ET ECONOMIE	<p><u>Programmes et projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une déclaration de stratégie de lutte contre la pauvreté (décembre 1998) - Discours programme du Président de la République pour le septennat (1997-2004) - Projet "Genre, Population et Développement", - Projet "Micro-Projets productifs en faveur des femmes au Cameroun" MPPF-CAM - Projet "Réduction de la pauvreté et d'actions en faveur des femmes" - Programme "Fonds d'investissement des Micro Réalisations Agricoles et Communautaires (FINMAC) - Projet "Crédit Rural Décentralisé" - Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) - Programme de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (4 p) <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de manière significative la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté - Améliorer les conditions socio-économiques des femmes - Renforcer les coopératives 	<p>Nécessité d'étendre ces projets sur l'ensemble du territoire national compte tenu de la généralisation de la pauvreté</p> <p>Insuffisance de structures de financement des micro-projets de femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous scolarisation des femmes - Non professionnalisation des femmes - Non accès aux ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action sectoriel détaillé en cours d'élaboration - Engagement du mandat du Chef de l'Etat sous le signe de la réduction durable de la pauvreté - Tenue du comité interministériel élargi au secteur privé dont l'un des volets est consacré à la mise sociale qui touche particulièrement les femmes. - Forte mobilisation au sein du gouvernement pour 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la pauvreté et intégrer la femme au développement - Augmenter les revenus et améliorer le cadre de vie des groupes vulnérables prioritairement les femmes <p><u>Stratégies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite des politiques garantissant une croissance économique durable et équitable, - réorientation plus importante des ressources publiques vers les domaines sociaux et économiques de base, - utilisation efficiente des ressources humaines, - mise en place des actions spécifiques en faveur des femmes et des groupes vulnérables - formation en Education à la Parenté Responsable, Santé de la Reproduction et gestion des activités génératrices de revenus, - octroi de micro-crédits pour les activités de développement communautaire, - mise en place des coopératives dans les zones pilotes, - accès aux services de formation, - mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de pauvreté, - élaboration d'une Nouvelle Politique nationale de l'Emploi - Création du Fonds national de l'Emploi où un accent particulier est mis sur la promotion des emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières dans l'ensemble. 	la lutte contre la pauvreté	
--	--	--	-----------------------------	--

	<p>indépendants des femmes, la formation à l'auto-emploi et le soutien aux activités économiques des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un fonds d'appui aux activités économiques, - promotion des micro et petites entreprises locales et de l'auto-emploi féminin <p><u>Résultats obtenus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - publication de la déclaration de stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté - plusieurs projets et programmes en cours d'exécution - Coopératives d'Épargne et de Crédit créés et gérés par les femmes. 			
<p>II. EDUCATION ET FORMATION DES FEMMES</p> <p>PROMOTION ET PROTECTION DE LA PETITE FILLE</p>	<p><u>Objectifs :</u></p> <p><u>Education formelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ promouvoir le développement des ressources humaines • augmenter de 10 % le taux d'inscription des filles à l'école chaque année • réduire les déperditions scolaires féminines de 15 % chaque année • éliminer toutes sortes de préjugés et de discrimination sur la scolarisation des jeunes filles <p><u>Education non formelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • lutter contre la pauvreté de la femme • réduire le taux d'analphabétisme chez la femme • susciter la participation communautaire aux actions en faveur de l'éducation • favoriser le changement des mentalités et une meilleure perception sociale de l'école et du rôle de la 	<p><u>éducation formelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscription tardive des filles à l'école - éloignement des écoles par rapport aux sites d'habitation - instabilité du personnel enseignant - chargement des manuels scolaires - coût élevé et rareté des manuels scolaires - mariages et grossesses précoces ou non désirées - résistance de certains parents d'envoyer les 	<ul style="list-style-type: none"> - adoption et promulgation de la loi de l'éducation qui met un accent particulier sur la gratuité de l'éducation de base - adhésion du gouvernement à l'initiative 20/20 - création du Ministère de la Condition Féminine comme mécanisme institutionnel - d'éducation non formelle des 	

	<p>filles</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter l'offre d'éducation même dans les zones à faible densité de population. • former et informer les femmes analphabètes • éduquer sur le plan civique et inculquer les notions élémentaires de droit. <p><u>Programme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • programme de scolarisation des filles financé par l'UNICEF • Projet d'éducation non formelle <p><u>Réalisations pratiques et actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • création de 300 écoles primaires et maternelles • recrutement de 3 000 instituteurs vacataires en 1998 • recrutement de 2498 instituteurs vacataires prévu en 1999 • formation de 25 cadres du MINEDUC à la collecte et l'analyse des données statistiques de l'éducation • formation de 150 enseignants en pédagogie prenant en compte les questions de genre • étude KAP (knowledge - Attitude - Practice) permettant l'appréciation des facteurs déterminants de la scolarisation des filles • organisation de deux tables-rondes télévisées sur le thème éducation de base et développement de la femme • réouverture des écoles normales d'instituteurs • éducation à la vie familiale et à la vie sexuelle dans les écoles primaires • prise en compte des problèmes de la petite fille dans 	<p>filles à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - démarrage tardif des activités du projet dû à la lourdeur des procédures administratives - inadaptation des programmes scolaires aux besoins éducatifs fondamentaux des groupes cibles par rapport aux valeurs culturelles locales. <p><u>Education non formelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance ou absence de moyens logistiques et matériels pour certains services intervenants dans le programme - faible sensibilisation et conscientisation des communautés - difficulté de coopération avec les ONG intervenant dans les programmes (absence d'indicateur de suivi) 	<p>femmes et des filles</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de l'enveloppe réservée à l'éducation de base dans le budget du Ministère de l'Education Nationale - relance du projet Education II avec le BAD - adhésion du Cameroun à la décennie de l'alpha-bétisation. - création du comité interministériel chargé de l'état de la situation d'un programme d'éducation non formelle. - participation du Cameroun à la Conférence des ministres africains en charge de l'éducation. - Adoption d'une déclaration de
--	---	---	--

	<p>les programmes de coopération 1998-2002 de plusieurs agences de coopération bi et multilatérale</p> <ul style="list-style-type: none"> • instauration d'une bourse pour les filles dans les filières scientifique à l'université. 	<ul style="list-style-type: none"> - absence de politique en matière d'éducation non formelle - tradition socio-culturelles limitant la participation des femmes à la vie sociale 	<p>politique générale d'éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un comité d'étude au MINEDUC pour la décentralisation des activités du programme Education de base - redynamisation des Centres de Promotion de la Femme - réorientation des activités de l'animation rurale 	
<p>LES FEMMES ET LA SANTE</p>	<p>Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Loi n°96/O3 du 4 Janvier 1996 relative à la protection des groupes vulnérables (femmes et enfants). * décret N°95/O13 du 07 Février 1995 portant organisation des services de santé de base en district de santé. <p>* Programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé maternelle et infantile/planification familiale - santé et développement des enfants - Allaitement maternel - Lutte contre les troubles dus à la carence en iode - santé reproductive - lutte contre le SIDA 	<p><u>Obstacles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * faible niveau d'instruction des femmes. * pauvreté des femmes ayant pour conséquence leur incapacité à subvenir à leurs soins de santé. * conservation des pratiques traditionnelles nuisibles à la santé de la femme (mutilation sexuelle, les 	<ul style="list-style-type: none"> * Reconnaître l'égalité et l'équité entre les sexes ainsi que l'émancipation de la femme comme essentiel pour assurer le développement du pays * assurer à la population des soins de qualité à 	

	<p>Projets:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Education à la Parenté Responsable * Education à la vie et à l'Amour (EVA) * Education nutritionnelle * Eradication du ver de Guinée * COP-MIR (communication pour une prise en charge des problèmes de population en milieu rural). * Santé-Fécondité-Nutrition * Femme - Santé - Développement * campagnes de dépistage du cancer du sein- de sensibilisation sur l'allaitement maternel - le SIDA. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état sanitaire de la population en général et celui des femmes et des enfants en particulier - Réduire les carences alimentaires, la malnutrition et les maladies d'origine hydrique. - Promouvoir et développer les ressources humaines féminines qualifiées en recherchant l'adéquation formation/demande de santé - promouvoir la qualité de la vie des familles. <p>Stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation de la population en général et des femmes en particulier sur l'importance de la santé et les services existants - promotion et vulgarisation des résultats des recherches en pharmacopée traditionnelle. - sensibilisation des populations sur les méfaits des 	<p>interdits alimentaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> * absence d'infrastructures appropriées de services de santé maternelle et infantile/planification familiale dans les zones rurales * coût élevé des soins de santé. <p><u>Enseignements tirés :</u></p> <p>Malgré les campagnes de sensibilisation menées sur le VIH/SIDA, une pandémie du VIH/SIDA décime les populations dont les plus exposées sont les femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Améliorer la sécurité alimentaire des femmes * l'intégrer les femmes à la gestion de la santé. 	<p>moins coûteux</p> <ul style="list-style-type: none"> * institutionnaliser la participation communautaire à tous les programmes de santé aux fins d'une véritable auto-responsabilisation * Réorganiser les services de santé en district de santé (décentralisation) * Rendre disponible et accessible à la majorité de la population, les médicaments essentiels et génériques de qualité. 	
--	---	---	---	--

	<p> mutilations génitales féminines. - sensibilisation des femmes et jeunes filles sur les méfaits de l'alcool et de la drogue - promotion de la création des pharmacies communautaires et des pharmacies - promotion de l'allaitement maternel - diversification et intensification des programmes d'I.E.C en nutrition - promotion de la recherche des valeurs nutritives des produits alimentaires locaux - rapprochement des structures sanitaires des populations - formation du personnel médical en fonction de la demande en santé - promotion de la formation et de recyclage des accoucheuses traditionnelles - sensibilisation des populations en général et des femmes en particulier sur l'importance de l'assainissement de l'environnement sur la santé - développement de la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne pour le traitement des maladies de la femme et de l'enfant. - amélioration des connaissances des femmes en matière de planification familiale et la vulgarisation de l'Education à la Parenté Responsable. - dotation des communautés rurales de points d'eau potable - sensibilisation des fermiers et notamment celles du 3^e âge au suivi médical - promotion de l'habitat sain </p>			
--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - développement des programmes de santé communautaire. - campagnes de dépistage du cancer du sein, de l'utérus, et du diabète. <p><u>Résultats obtenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction du taux de mortalité (en 1997, 99 ‰ contre 125 ‰ en 1990). - baisse du taux de fécondité de 5,9% en 1990 à 5,3% en 1997. - introduction de l'iode dans le sel de cuisine au Cameroun. (96% des ménages consomment le sel iodé) - 7% (0-3mois) des enfants sont nourris exclusivement au sein (1990-1998) - 77% nourris au sein plus aliments de sevrage (1990-1998) - 35% nourris au sein (20-23 mois)- (1990-1998) - 21,38% des médecins sont des femmes - 46,15% des pharmaciens sont des femmes - 47,93% des infirmiers sont des femmes - 28,13% des techniciens médico-sanitaires sont des femmes - 31,29% des techniciens médico-sanitaires sont des femmes - 100% des sages-femmes - 31,64% des chirurgiens dentistes sont des femmes - restauration et équipement du pavillon pour enfants de l'hôpital central de Yaoundé - création d'une unité de fécondité assistée à l'hôpital de 			
--	---	--	--	--

	<p>référence de Yaoundé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue du Forum national de santé en mars 1997 - l'augmentation sensible du budget de fonctionnement du Ministère de la Santé Publique. 			
<p>AMELIORATION DU STATUT JURIDIQUE DE LA FEMME.</p>	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le statut juridique de la femme. - Réduire les barrières juridiques qui limitent l'accès des femmes aux ressources productives (terre, crédit, technologie). - Promouvoir l'information et l'enseignement des droits de la femme <p><u>Stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - encourager la création d'une commission intersectorielle pour la révision de tous les textes juridiques existant et constituant un obstacle ou un frein à la promotion et l'épanouissement de la femme et de la jeune fille. - encourager la ratification et l'application de toutes les normes en matière de droits de l'homme se rapportant à la violence à l'égard des femmes. - élaborer et appliquer à tous les niveaux appropriés des plans d'action visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. - élargir les droits de la femme en matière successorale. 	<ul style="list-style-type: none"> - prédominance des pratiques et coutumes discriminatoires - sensibilisation des partenaires sociaux sur l'impact négatif de ces coutumes sur le droit. - commission déjà créée, mais les résultats des missions restent attendus. - la ratification des instruments est poursuivie. Le rapport initial de mise en œuvre de la CEDAW est produit. - l'avant-projet de loi sur les violences faites aux femmes est en cours d'élaboration. 	<p>Le rapport périodique de mise en œuvre de la CEDAW est attendu.</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - multiplier des centres publics et privés de conseils juridiques gratuits pour les femmes démunies - humaniser les pratiques du veuvage et de la dot. - élaborer et adopter un code national de la famille qui tienne compte de l'approche genre. - promouvoir la création des structures oeuvrant pour la protection des droits de la femme notamment les ONG féminines défenseurs des droits de la femme, les communautés religieuses, les associations féminines et les services sociaux. - protéger et promouvoir les droits de la femme en matière économique. - promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme en veillant particulièrement à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - étendre l'enseignement du droit dans les centres de promotion de la femme - vulgariser les informations sur les droits spécifiques de la femme. <p><u>Résultats obtenus.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une commission nationale de réforme des textes législatifs et réglementaires au niveau des services du Premier Ministre 	<ul style="list-style-type: none"> - les études sur l'élaboration du code de la famille se poursuivent. - la création des associations et ONG de promotion des droits de la femme. - un effort de sensibilisation des partenaires sociaux sur l'application des instruments internationaux et de la législation nationale est fait. Mais, beaucoup restent encore à faire. 	
--	--	---	--

<p>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - publications sur les notions élémentaires du droit - élaboration (en cours) d'un projet de réforme du régime foncier au Cameroun - élaboration (en cours) d'un projet du code de la famille. - initiation d'un projet révision du code civil, - mise en place par l'état et les ONG(s) des cliniques juridiques pour les femmes - animation d'une émission radio appelée "Je Droit au Féminin" - élaboration du plan action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines. - ratification de plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme <p><u>Programmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et recherches - Conception et élaboration des programmes d'intervention globale. - Elaboration des modules d'IEC et formation des intervenants - Plaidoyer et législation - Appui aux ONG et Associations féminines. <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population, les organisations publiques et privées, la société civile sur l'existence et la gravité des problèmes des violences faites aux femmes. - Promouvoir le recyclage des magistrats - Mener des études sur les Mutilations Génitales 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisances des ressources - existence des coutumes et pratiques discriminatoires. 		
---	---	---	--	--

	<p>Féminines (MGF) au Cameroun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un document de politique et de programme d'intervention globale de lutte contre les mutilations génitales féminines au Cameroun. - soutenir les associations et ONG impliquées dans la lutte contre les MGF. - mettre sur pied une législation appropriée en vue d'opérationnaliser la CEDAW. <p><u>Stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - collecter les informations pertinentes en vue de constituer une banque de données persuasives des violences faites aux femmes. - soutenir les actions des ONG et des associations diverses dont les préoccupations sont orientées vers la lutte contre les violences faites aux femmes. - organiser une campagne d'IEC dans toutes les juridictions du pays, en vue de lever les équivoques, qui semblent encore, exister entre les règles de la tradition et le droit moderne. - promouvoir les structures publiques et privées destinées à vulgariser le droit moderne, notamment dans le domaine des violences faites aux femmes. 			
--	---	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - plaider pour un appui gouvernemental, provincial et communautaire pour la conception et la mise en œuvre effective de la politique nationale en matière de MGF. - plaider en direction des décideurs politiques, leaders d'opinion pour des actions, lois et règlements en faveur de la lutte contre les MGF. <p><u>Résultats obtenus.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des études et recherches menées sur les causes et les conséquences des violences faites aux femmes. - campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes organisée du 24 Novembre au 10 Décembre 1998 par le MINCOF en collaboration avec l'ACAFEJ et l'ALVF avec des activités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • mise sur pied des cliniques juridiques • organisation par le MINCOF en collaboration avec le MINJUSTICE et des ONG d'un tribunal simulé sur les violences faites aux femmes. Cette campagne a bénéficié du financement UNIFEM. - élaboration en cours d'un projet de loi sur les violences faites aux femmes. 			
LES FEMMES, LE POUVOIR DE DECISION.	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accroître la participation des femmes aux mécanismes de décision - favoriser une juste représentation de la population féminine dans les diverses instances de décision - réduire la passivité de la population dans diverses instances de gestion du développement (comité de 	<ul style="list-style-type: none"> - lenteurs des procédures administratives. - Déclaration de Politique "Femmes et Développement" non adoptée 	<ul style="list-style-type: none"> - campagne de sensibilisation et de vulgarisation des résolutions de Beijing ; - Création du Ministère de la 	

<p>développement, communes, Assemblée Nationale, Assemblées Consultatives etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer un partenariat avec l'Etat et les autres organismes afin que les femmes participent au financement de certaines activités Etat/populations. <p><u>Stratégies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener les femmes à prendre conscience de leur poids démographique et à se regrouper autour des causes qui plaident en faveur de l'élection du plus grand nombre possible d'entre elles aux municipalités, au parlement et aux bureaux des parties politiques et des syndicals. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le quota minimum de 30 % de femmes à toutes les instances administratives et politiques pour atteindre plus tard les 40 % en respect des engagements des gouvernements au niveau international. - Promouvoir un système de représentativité des femmes à toutes les instances de prise de décision, par légalisation et respect d'un quota minimum de 40 % réservé aux femmes. - Sensibiliser les hommes et les femmes sur l'importance de la contribution des femmes à la prise de décision à tous les niveaux et aux responsabilités qui en découlent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de mobilisation des ressources - réticence et l'incompréhension de certains acteurs sociaux partenaires du MINCOF qui hypothèquent l'aboutissement des actions conjointes. 	<p>Condition Féminine doté d'un observatoire de la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du nombre de femmes responsables à un niveau stratégique dans certains Départements Ministeriels. - vulgarisation de l'approche genre 	<p>-Elaboration en cours d'un code de la famille ;</p>
<p>Résultats obtenus</p>				

	<ul style="list-style-type: none"> - développement avec les autres Ministères et structures techniques qui interviennent dans les domaines clés touchant la promotion de la femme d'une collaboration active ; - développement d'un partenariat actif et durable entre les ONG et associations féminines et le Ministère de la Condition Féminine. - organisation, de plusieurs séminaires de formation et d'information des candidates aux postes électifs ; - création en 1997 d'un "caucus" des femmes. - organisation des séminaires de formation des Femmes candidates aux techniques de campagnes électorales et rédaction d'un manifeste des femmes à l'intention des candidats aux élections présidentielles ; - création le 07 Décembre 1997 d'un Ministère de la Condition Féminine. 			
<p>8 - LES MECANISMES INSTITUTION- NELS DE PROMOTION DE LA FEMME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère de la Condition féminine est le mécanisme national de promotion de la Femme. - La création des Divisions Femme et Développement à été recommandé au niveau de la Présidence de la République, au Premier Ministère, au Sénat, à l'Assemblée Nationale et dans tous les Départements Ministériels. 	<p>N'étant qu'un Ministère sectoriel, le MINCOF n'influence pas l'action des autres départements ministériels afin qu'il tiennent compte des femmes</p>		

9 - LES FEMMES ET LES MEDIAS	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'information et la communication. - Promouvoir la liberté d'expression et la circulation de l'information. <p>Stratégies</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la création des réseaux d'information d'éducation et de communication - revaloriser l'image de la femme à travers les médias et les différents canaux de diffusion de l'information, - assurer l'accès de la femme à l'information, - intensifier l'utilisation des langues nationales dans les réseaux d'information notamment dans les campagnes d'information, Education et Communication. - Mettre en place des services de l'information spécialement conçus à l'intention des femmes - favoriser l'expression de la presse féminine audio-visuelle et écrite. - favoriser la création des radio communautaires et les salles d'écoute dans les zones frontalières reculées. - promouvoir le développement des organes de presse d'obédience féminine. <p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroissement du nombre d'émissions (radio et télé) spécialisées, traitant les problèmes de femmes. 	- l'observatoire de la femme non opérationnel.		
------------------------------	--	--	--	--

9 - LES FEMMES ET LES MEDIAS	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'information et la communication. - Promouvoir la liberté d'expression et la circulation de l'information. <p><u>Stratégies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la création des réseaux d'information d'éducation et de communication - revaloriser l'image de la femme à travers les médias et les différents canaux de diffusion de l'information, - assurer l'accès de la femme à l'information, - intensifier l'utilisation des langues nationales dans les réseaux d'information notamment dans les campagnes d'information, Education et Communication. - Mettre en place des services de l'information spécialement conçus à l'intention des femmes - favoriser l'expression de la presse féminine audio- visuelle et écrite, - favoriser la création des radio communautaires et les salles d'écoute dans les zones frontalières reculées. - promouvoir le développement des organes de presse d'obédience féminine. <p><u>Résultats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accroissement du nombre d'émissions (radio et télé) spécialisées, traitant les problèmes de femmes. 	- l'observatoire de la femme non opérationnel.		
---------------------------------	---	--	--	--

	<p>- naissance des journaux féminins et de supports d'informations,</p>			
<p>FEMMES ET ENVIRONNEMENT</p>	<p><u>Programmes</u> 1) Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) avec un volet "Femmes dans les programmes environnement" 2) Programme d'Action Forestier National du Cameroun</p> <p><u>Objectifs</u> - Développer les politiques, les stratégies et actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources en vue de contribuer à un développement durable - intégration des femmes dans les programmes environnementaux - Promouvoir par les femmes, l'utilisation des méthodes protectrices de l'environnement.</p> <p><u>Stratégies</u> Prise en compte de la dimension environnementale dans la conception et la mise en œuvre des projets environnementaux (exemple : projet pipeline Tchad-Cameroun)</p> <p><u>Résultats obtenus</u> 3) Exécution de plusieurs projets visant une meilleure compréhension des problèmes environnementaux. 4) <u>Politique d'intégration de la femme au développement</u></p>	<p>- PNGE non encore adopté - vulgarisation limitée des mesures de protection de l'environnement à l'endroit des femmes, - insuffisance de formation du personnel d'encadrement des fermes (animatrices rurales) en matière d'environnement, - accès difficile des femmes aux différents intrants (terre, semences améliorées, etc) - insuffisance des moyens financiers</p>	<p>- prise en compte de la composante féminine dans toutes les étapes de mise en œuvre du PNGE. - Elaboration et mise en œuvre des mesures facilitant l'intégration de la femme dans la sphère environnementale.</p> <p>- favoriser et faciliter l'éclusion des ONG en matière d'environnement.</p>	

	<p>avec un volet "Femmes et environnement"</p> <p>5) Création de plusieurs ONG spécialisées en matière d'environnement et qui intègrent les femmes dans leurs programmes notamment la SNV, Bois de Feu, Enviro-Protect, Health and Environment Program, Centre International pour la Protection, la Création de l'Environnement, Fondation Camerounaise pour une Action Rationalisée des Femmes sur l'Environnement (FOCARFE), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) etc.</p>			
--	--	--	--	--

CONCLUSION

D'une manière générale, s'il est vrai que la plupart des actions de promotion de la femme ont été réalisées, il n'en demeure pas moins vrai que beaucoup restent à faire sur un certain nombre de domaines particuliers à savoir :

- La volonté politique devra d'avantage donner une priorité à la promotion de la femme ;

- Les moyens financiers et matériels restent insuffisants par rapport aux Politiques et Programmes mis en place dans ces domaines là.

- L'utilisation systématique de l'approche genre dans les projets et programmes dans tous les secteurs de développement.

Sans doute, il est permis de penser que d'ici l'an 2002, les progrès réalisés en matière de promotion de la femme dans tous les secteurs de développement seront-il une réalité palpable, au grand bonheur des populations féminines et de la nation toute entière.